

**RÈGLEMENT DU JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT PAR TIRAGE AU SORT**  
**« Tentez de gagner le maillot de votre club préféré en retrouvant les clubs de TOP 14 représentés »**

**ARTICLE 1 – Organisateur du Jeu**

L'association de loi 1901, la Ligue Nationale de Rugby (la « LNR » ou l'« Organisateur »), dont le siège social est situé 25-27, avenue de Villiers 75017 Paris et dont le numéro d'identification au répertoire SIRENE est le 421 223 488, organise, du mercredi 21 avril 2021 à 18h00 au 9 mai à 23h59 sur le site Internet <<https://www.lnr.fr/>> et sur la page Facebook du TOP 14 <https://www.facebook.com/top14rugby/>, un jeu intitulé « Tentez de gagner le maillot de votre club préféré en retrouvant les clubs de TOP 14 représentés » (le « Jeu »).

**LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE L'ACCEPTATION PLEINE ET ENTIERE DU PRESENT REGLEMENT.**

**ARTICLE 2 – Conditions de participation au Jeu**

Le Jeu est gratuit, il est ouvert sans obligation d'achat à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d'un accès à Internet et d'une adresse email personnelle valide. Toute personne ayant contribué directement ou indirectement à la conception ou à la mise en œuvre du Jeu ainsi que sa famille (ascendants et descendants directs et leurs conjoints) est exclue du Jeu. Le Jeu n'est pas ouvert aux professionnels et aux personnes morales.

Pour participer au Jeu, il faut se connecter à l'adresse <<https://www.lnr.fr/>> ou si le participant dispose d'un compte sur le réseau social Facebook ou sur la page <https://www.facebook.com/top14rugby/>. Dans tous les cas, le participant devra disposer au préalable du matériel, des logiciels et d'une connexion Internet permettant un accès au site Internet précité.

Le Jeu étant accessible sur le réseau Facebook, ([www.facebook.com](http://www.facebook.com)), en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni Organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées uniquement à l'Organisateur. Toutes questions, commentaires ou plaintes concernant le Jeu devront être adressés à l'Organisateur et non à Facebook.

Aucun autre moyen de participation, notamment par courrier, ne sera pris en compte par l'Organisateur.

Au moment de son inscription, le participant doit remplir tous les champs obligatoires signalés par un astérisque en fournissant des informations exactes et sincères et confirmer qu'il a pris connaissance et accepte le présent règlement.

À tout moment, le participant est responsable de l'exactitude ou de l'inexactitude des informations qu'il a communiquées à la LNR dans le cadre du Jeu. Par conséquent, il est responsable de la modification de son adresse email et doit, le cas échéant, communiquer ses nouvelles coordonnées à l'Organisateur afin de recevoir sa dotation. La LNR décline toute responsabilité dans le cas où les informations données par le participant seraient incomplètes et/ou incorrectes et/ou ne permettraient pas à la LNR de prendre en compte sa participation et/ou de lui attribuer sa dotation le cas échéant.

S'il s'avère qu'un participant gagne une dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux ou déloyaux, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait la propriété de l'Organisateur ou des sociétés partenaires éventuelles de l'opération, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'Organisateur ou par des tiers. En outre, dans ce cas, l'Organisateur se réserve la possibilité d'exclure à tout moment les participants ayant contrevenu au présent règlement de toute nouvelle participation au Jeu et plus largement à tous les jeux concours qu'il organiserait à l'avenir.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque Participant devant s'inscrire et participer au Jeu sous son propre et unique nom.

Il est également interdit, sous peine de disqualification et, le cas échéant, de poursuites, de modifier ou de fausser, par quelque moyen que ce soit, notamment au moyen d'inscription ou de validations automatiques ou par l'utilisation de plusieurs adresses IP, les conditions ou les résultats du tirage au sort.

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants. Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement. Les fraudes ou tentatives de fraudes, quel qu'en soit le moyen y compris par le biais de l'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires, entraîneront également la nullité de la participation, la suppression du compte du participant ainsi que la perte de la dotation. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier les coordonnées des gagnants et leur authenticité. Toute falsification entraîne l'élimination du participant et/ou du gagnant.

Une seule dotation de même nature par participant pendant toute la durée du Jeu, même nom, même foyer.

### **ARTICLE 3 – Durée du Jeu**

Le Jeu débute à compter du mercredi 21 avril 2021 à 18h00 et prend fin le dimanche 9 mai 2021 à 23h59.

### **ARTICLE 4 – Modalités de participation**

Pour participer, il faut se connecter à l'adresse <<https://www.lnr.fr/>> ou, si le participant dispose d'un compte sur le réseau social Facebook ou sur la page <https://www.facebook.com/top14rugby/>.

Le participant remplit alors tous les champs obligatoires du formulaire.

Pour pouvoir participer au Jeu et tenter de remporter une des dotations mises en jeu, le participant doit obligatoirement :

- confirmer qu'il a pris connaissance et accepte le règlement du Jeu en cochant la case prévue à cet effet ;
- remplir la mention obligatoire de la première partie du formulaire signalée par un astérisque
- puis valider sa participation en cliquant sur la case « JE JOUE » de son choix (selon qu'il accepte ou non de recevoir les informations de la LNR).
- puis tenter de deviner les clubs pour lesquels jouaient les joueurs représentés sur les photos floutées ou bien passer cette étape
- puis finaliser son inscription en remplissant les champs obligatoires de la seconde partie du formulaire signalés par un astérisque

Une fois l'inscription validée, une page s'affiche sur l'écran du participant lui confirmant la prise en compte de sa participation et son inscription au tirage au sort pour tenter de remporter l'une des dotations mises en jeu.

La désignation des gagnants se fera par tirage au sort parmi les participations valides.

Une seule participation par participant (même nom, même adresse postale) est autorisée. L'utilisation de comptes multiples afin de jouer plusieurs fois est interdite, aussi toute personne qui utiliserait plusieurs adresses email pour jouer, l'adresse IP faisant foi, verrait également sa participation au Jeu annulée.

Tout participant qui ne respecterait pas une ou plusieurs des conditions du Jeu exposées au sein du présent règlement serait exclu d'office du Jeu et sa participation annulée.

#### **ARTICLE 5 – Frais de participation**

Il est entendu que les accès au site <<https://www.lnr.fr/>> ou sur la page <<https://www.facebook.com/top14rugby/>> s'effectuant sur une base gratuite, illimitée ou forfaitaire (tels que connexions par câble, ADSL ou autre liaison), il ne sera pas attribué de remboursement des frais de participation au Jeu.

#### **ARTICLE 6 – Tirage au sort**

Il ne sera délivré qu'une seule dotation par participant sur toute la durée du Jeu.

Seules les participations effectuées durant la période précisée dans l'article 3 et respectant les conditions du Jeu et son règlement sont prises en compte.

Dix (10) gagnants sont tirés au sort parmi les participations valides.

Le tirage au sort sera effectué dans les dix (10) jours ouvrés qui suivent la date de fin du Jeu.

#### **ARTICLE 7 – Dotations mises en jeu**

Chacun des dix (10) gagnants désignés par la voie du tirage au sort se verra attribuer un maillot de la saison 2020-2021 d'un club évoluant en TOP 14 ou en PRO D2 lors de la saison 2020-2021, choisi par le gagnant, d'une valeur commerciale TTC comprise entre 40€ et 100€ TTC.

L'Organisateur ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise des dotations précitées.

En toute hypothèse, s'il n'était pas possible d'attribuer l'une des dotations précitées, le gagnant concerné pourra se voir attribuer une dotation équivalente choisie à la discrétion de l'Organisateur sans que le gagnant ne puisse formuler une quelconque réclamation de ce fait à l'encontre de la LNR.

Les dotations précitées ne pourront être versées en espèces, ni donner lieu à aucun échange ou remboursement, ni à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Aucune réclamation, aucun recours relatif aux dotations ou à leur attribution ne pourront être adressés à l'Organisateur.

La LNR décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance des dotations attribuées et/ou du fait de leur utilisation, ce que le participant reconnaît expressément.

#### **ARTICLE 8 – Informations**

Les gagnants seront contactés par l'Organisateur par message électronique, pour une confirmation de leur gain à l'adresse de courrier électronique communiquée lors de leur inscription au Jeu dans les cinq (5) jours ouvrés suivants le tirage au sort.

Chaque gagnant devra, par retour de message électronique, dans les quinze (15) jours ouvrés suivant la réception du message électronique d'annonce de son gain, renseigner ses coordonnées ou celles du bénéficiaire de la dotation.

A défaut d'une acceptation et d'une confirmation expresse de son gain et de ses coordonnées au plus tard dans les quinze (15) jours ouvrés suivant la réception du message électronique d'annonce adressé par l'Organisateur, le silence du gagnant vaudra renonciation pure et simple à sa dotation et cette dernière sera définitivement perdue.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable dans l'hypothèse où les coordonnées communiquées par le participant lors de l'inscription au Jeu seraient inexactes, incomplètes ou erronées.

Aucune communication ne sera adressée aux perdants.

Afin de recevoir le lot, le gagnant devra confirmer les informations suivantes à son sujet ou au sujet du bénéficiaire du lot :

- Nom
- Prénom
- Adresse
- Code postal
- Ville

Tout gagnant qui ne fournirait pas les informations précitées concernant le bénéficiaire de la dotation ou qui fournirait des informations incomplètes ou erronées se verrait alors dans l'impossibilité de recevoir la dotation, celle-ci étant alors définitivement perdue.

#### **ARTICLE 9 – Limite de responsabilité**

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou pour toute autre cause indépendante de sa volonté, le Jeu devait être partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Il est en outre précisé que l'Organisateur ne pourra être également tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage qui résulterait, d'une façon quelconque, d'un problème d'accès au site Internet <<https://www.lnr.fr/>> ou à la page <https://www.facebook.com/top14rugby/>.

L'Organisateur n'est pas responsable à quelque titre que ce soit en cas de :

- intervention malveillante visant à perturber le bon déroulement du Jeu ;
- dysfonctionnement de réseau Internet et/ou de serveur ;
- destructions d'informations fournies par des participants pour une raison qui ne lui est pas directement imputable ;
- dysfonctionnement de logiciel, de matériel ou de procédé de participation automatisée ;
- erreurs humaines ou d'origine électrique ;
- incident et/ou accident qui pourrait survenir en raison de la jouissance et/ou l'utilisation des dotations attribuées.

L'Organisateur se réserve le droit, à tout moment, sans délais ni préavis, d'écourter, de proroger, de modifier (dont reporter toute date annoncée) ou d'annuler le Jeu, pour quelque cause que ce soit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait et sans que le participant ne puisse prétendre à une indemnisation à quelque titre que ce soit.

L'Organisateur pourra également suspendre momentanément la participation au Jeu si l'Organisateur ou son prestataire d'hébergement ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu.

L'Organisateur se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement du Jeu et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du Jeu :

- de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Jeu,
- de ne pas lui attribuer l'éventuelle dotation qu'il aurait gagnée,
- et, le cas échéant, d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

#### **ARTICLE 10 – Protection des données à caractère personnel**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant.

Ces informations sont nécessaires à la prise en compte de la participation au Jeu et à l'attribution de la dotation. Elles pourront être transmises à un prestataire dans le cadre de la gestion de la dotation.

Ces informations ne pourront être utilisées à des fins promotionnelles par la LNR que si le participant l'accepte en cliquant le bouton prévu à cet effet dans le formulaire de participation.

Les coordonnées des Participants n'ayant pas accepté les mentions de prospection commerciale dans le formulaire seront enregistrées de manière temporaire dans les fichiers de l'Organisateur pour les seuls besoins de la participation au Jeu (tirage au sort) et l'attribution de la dotation. Ces données seront détruites à l'issue du Jeu.

Les coordonnées des participants ayant accepté de recevoir les communications adressées par la LNR pourront être utilisées par l'Organisateur à des fins de prospection commerciale.

Conformément aux lois et réglementations applicables, le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et, le cas échéant, d'un droit à la portabilité et à l'effacement de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement ou à sa limitation et enfin, du droit de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après son décès. Pour exercer ces droits, le participant peut écrire à [dpo@lnr.fr](mailto:dpo@lnr.fr) ou à l'adresse postale suivante :

Ligue Nationale de Rugby

Jeu – Tentez de gagner le maillot de votre club préféré en retrouvant les clubs de TOP 14 représentés  
25/27 avenue de Villiers, 75017 Paris.

Chaque participant est invité à consulter la politique de confidentialité de l'Organisateur en se connectant sur <https://f.a-fs.me/media/2021/04/f/0/f0341cd1aa3d5b3e79e721b9afb8689b.pdf> afin d'obtenir des informations complètes sur ses droits en matière de protection des données.

#### **ARTICLE 11 – Loi applicable**

La loi qui s'applique est la loi française. Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux-concours et loteries publicitaires. En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être notifiées à la Ligue Nationale de Rugby par lettre recommandée avec accusé réception à l'adresse postale mentionnée à l'article 10 ci-dessus dans un délai d'un mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte. Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra trouver de règlement à l'amiable dans un délai d'un mois à compter de cette notification, sera soumis aux Tribunaux compétents.